

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2015

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2015 À 2019 - (N° 2779)

Adopté

AMENDEMENT

N° DN54

présenté par
M. Folliot et M. Hillmeyer

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi l'alinéa 44 :

« b) Les six dernières phrases du deuxième alinéa sont remplacées par une phrase ainsi rédigée :

« Dans ce cadre, il est souhaitable d'encourager nos partenaires européens à travailler à la création d'une Académie européenne du renseignement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les députés du Groupe UDI croient fermement en l'Europe de la Défense, qu'ils appellent de leurs vœux.

Nul doute que la mise en commun des moyens à l'échelle européenne conduirait à la formation d'un ensemble réellement puissant, capable de prendre toute sa place sur la scène internationale. L'intervention actuelle de la France au Mali en est le parfait exemple.

Une telle avancée permettrait également à la France, en concertation avec ses partenaires, de mettre en œuvre des économies réfléchies et pertinentes.

C'est pourquoi la France doit, sans tarder, prendre des initiatives pour jouer enfin le rôle moteur qui doit être le sien auprès de nos partenaires européens.

A cet égard, nous proposons une mesure concrète qui constituerait un premier pas important vers cet objectif : la création d'une Académie européenne du renseignement.

A cette fin, il conviendra notamment de s'appuyer sur l'expérience française ayant abouti à la création d'une Académie du renseignement.